

Les Ministres des trois Puissances médiatrices présenterent au Roi le premier Juillet une déclaration, dans laquelle, après avoir proposé que les Domestiques du Marquis de Capicelatro & de Mr. de Belmonte détenus les uns pour les autres à Madrid & à Lisbonne, seroient remis de part & d'autre en liberté, ils font une relation des procédures de Mr. Belmonte, Envoyé de Portugal, l'accusent d'être l'auteur des broüilleries survenues entre les deux Cours, & avoient par conséquent que celle de Portugal a eu tort de vouloir le soutenir. Cette déclaration regardée comme une satisfaction au Roi, contenta en effet S. M. Elle fit faire dès le même jour une contre-déclaration signée par Don Joseph Patinho, par laquelle Elle accepte ce bon office des Ministres médiateurs, & en conséquence on dressa la Convention qui se réduit aux trois Articles suivans.

*Convention
entre le Roi
& S. Maj.
Portugaise.*

„ 1. Que les Domestiques de Mr. Belmonte pri-
„ sonniers à Madrid, seront remis en liberté, &
„ que sur la parole des Ministres Médiateurs les
„ Domestiques du Marquis de Capicelatro, prison-
„ niers à Lisbonne, seront de même élargis &
„ relâchés. „

„ 2. Convenu que de part & d'autre l'on s'en-
„ verra dans le même-tems des Ambassadeurs qui
„ ne parleront aucunement du passé. „

„ 3. Quant à ce qui s'est passé en Amérique entre
„ les deux Cours, si effectivement il y a eu d'une
„ part ou d'autre quelque acte d'hostilité, comme
„ de la part de l'Espagne l'affaire de Mr. Belmonte
„ n'a occasionné aucun ordre dans ce Pays-là qui
„ put tendre à une rupture; ce qui peut y être arrivé